

ALORS QUE GDE VALORISE À PLUS DE 96%
LES VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

LA FILIÈRE DE RECYCLAGE VHU, L'UNE DES PLUS PERFORMANTES, EST MENACÉE.

Le 13 juin, près de 150 professionnels du recyclage et des casses auto du Grand Ouest sont invités par Philippe Sorret, Directeur Général Délégué de GDE, et Philippe Loynel, Directeur Régional Normandie, à visiter la ligne de recyclage dédiée au traitement des véhicules hors d'usage (VHU) sur le site de Rocquancourt. En toile de fond, le modèle économique de l'ensemble de la filière, menacé par les exigences réglementaires à venir.

VHU ET BATTERIES RECYCLÉES À PLUS DE 96%

Selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, 1 165 873 VHU ont été pris en charge en 2017 en France par les 1 706 centres et les 57 broyeurs agréés. GDE, acteur majeur du secteur, en a recyclé 380 000, soit près du tiers. Rocquancourt, l'un des six sites de l'entreprise équipés d'un broyeur agréé VHU, est aussi le point central de sa démarche de recyclage : c'est ici qu'est réceptionné et traité l'ensemble des déchets de broyage, légers et lourds, issus de l'activité VHU de GDE France. Un process qui atteint un haut niveau de performance : alors que le taux de valorisation exigé est de 95 %, il atteint 96,2 % chez GDE, pour les VHU comme pour les batteries, particulièrement polluantes.

UNE FILIÈRE PERFORMANTE

La réglementation imposant aux recycleurs de travailler avec des prestataires agréés et exigeant la traçabilité a porté ses fruits : on estime que 75 % des VHU suivent aujourd'hui le système légal et vertueux. Néanmoins, la nouvelle réglementation qui vise à réduire la capacité d'enfouissement de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025, menace cette filière et fait peser un risque sanitaire majeur à cause

du retour prévisible des décharges sauvages qu'on croyait éradiquées.

DES VOLUMES À TRAITER EN FORTE CROISSANCE

Dans un contexte de raréfaction des ressources, la promotion de l'économie circulaire, qui favorise recyclage et réemploi des matières, est une priorité des pouvoirs publics. L'Union européenne souhaite ainsi que le volume de déchets dits « ultimes », ceux qui partent à l'enfouissement, baisse de moitié d'ici 2030, un objectif que la France a l'ambition d'atteindre dès 2025. Cette réglementation porte sur tous les déchets, y compris les VHU. Or, dans le même temps, la mesure gouvernementale de « prime à la casse » a contribué à augmenter le volume de véhicules à détruire, et donc le volume de déchets ultimes à enfouir⁽¹⁾. Un objectif de moindre enfouissement, mais des volumes à enfouir en croissance : l'équation s'annonce insoluble. On aboutit ainsi à une situation paradoxale : la filière VHU, dont les performances de recyclage sont bonnes, serait pénalisée de la même manière que d'autres filières, dont par exemple celle du déchet plastique, dont le taux de recyclage dépasse à peine 20%...⁽²⁾

UN MORATOIRE S'IMPOSE

L'équilibre économique des acteurs de la filière VHU, (casse auto, épavistes, recycleurs) pourrait donc être rapidement fragilisé. Face à ce constat, les professionnels cherchent des solutions. En attendant, un moratoire sur la réduction des volumes d'enfouissement s'impose. Cela permettra aux solutions de long terme de produire leurs effets : diminution du volume à enfouir (plastiques, déchets ménagers...), incitation des producteurs de biens de consommation, dont les constructeurs automobiles, à fabriquer des objets plus facilement recyclables.... Une chose est certaine : il est urgent d'agir pour éviter que la part de véhicules mis « hors circuit » illégalement ne reparte à la hausse, et que les décharges sauvages ne fassent leur réapparition. Qui a envie de voir nos campagnes et nos villes envahies d'épaves laissant échapper huile, carburant et liquide de refroidissement sur les sols ?



RECYCLER TOUJOURS PLUS ET MIEUX

(1) De plus, la Chine interdit depuis l'année dernière l'importation de nombreux déchets, dont elle assurait jusque là l'enfouissement, ce qui contribue à en accroître encore le coût.

(2) Etude PlasticsEurope 2018.

LES VHU, CHIFFRES FRANCE*



2 549 402
véhicules neufs
mis sur le marché en 2017
(+ 5,6 % par rapport à 2016)



1 165 873
VHU pris en charge en 2017
par les centres VHU agréés

*source : ADEME

GDE ECORE, LES CHIFFRES CLÉS



1,3 milliard d'euros
de chiffre d'affaires en 2018



1 358
salariés



3,74
millions de tonnes
de matières recyclées en 2017

Taux de valorisation de plus de 80%, toutes matières confondues



55
centres
VHU agréés

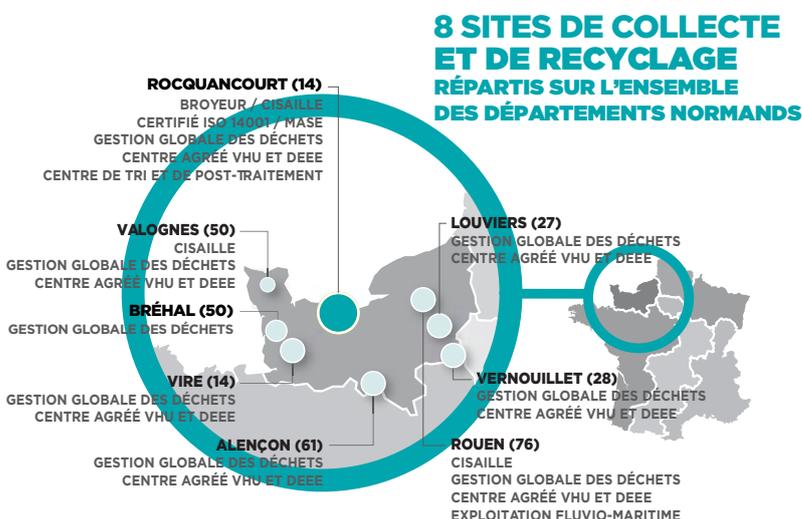


6
broyeurs VHU agréés,
dont 3 parmi les plus puissants d'Europe (6 000 CV),
capables de traiter jusqu'à 250 véhicules/heure



380 000
VHU
(Soit 323 000 t de véhicules
hors d'usage recyclés)

GDE ROCQUANCOURT



37 ha



300
salariés



400 000 t
de matières
recyclées/an



41 498 t
de batteries
au plomb
(recyclées à 96,2 % !)